

AVIS DES SOCIETES

Paiement des Dividendes

**SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE
-SIPHAT-**

Siège social: Foundouk Choucha -2013 Ben Arous.

En application des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 Juin 2010, la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie informe ses actionnaires que les dividendes à distribuer au titre de l'exercice **2009** seront mis en paiement à partir du **12 Juillet 2010** sur la base de **0,300** dinars par action, représentant **6%** de la valeur nominale fixée à **5** dinars.

L'encaissement de ces dividendes s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires de titres par le biais de la STICODEVAM conformément à son instruction N° 16.

Les dividendes revenant aux actionnaires non dépositaires seront réglés directement et sans frais par la SIPHAT.